

DEPARTEMENT  
DE LA MOSELLE



# COMMUNE d'OETING

Extrait  
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 septembre 2025 à 19 h 30

Convocation du 4 septembre 2025

Sous la présidence de M. DERUDDER Germain, Maire

Nombre de conseillers :

En exercice.....	23
Présents .....	20
Procurations .....	2
Absent .....	1

**Membres présents :** Mmes et MM. NEUMAYER Laurence, FROEHLINGER Didier, BOURGUIGNON Magali, SOTGIU Mario, MULLER Christiane, LOMBARDI Mario, SPINDLER Annette, ZUSCHROTT Franz, MARGHERITA Michel, SCHAEFFER Yves, PACIELLO Virginie, WEBER Jean-Marc, KOMAC Geoffroy, BOSLE Emilie, DIEUDONNE Myriam, BACH/HUART Christelle, SCHLUUPP Loïc, DANN Daniel, THILLEMENT Céline, KIEFFER Annick.

**Membres absents excusés :** SCHIFFER Isabelle, (procuration à Laurence NEUMAYER), DIEUDONNE Myriam (procuration à PACIELLO Virginie).

**Membres absents :** GIGLIA Emmanuel

Mme ADAM Nathalie, Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ière</sup> classe est nommée secrétaire de séance

## POINT N°6 – Autorisation donnée au Maire pour négocier l'acquisition éventuelle d'un local [Local Crédit Mutuel]

DE2025\_09\_09\_06

Le Maire a eu un entretien avec le Directeur du Crédit Mutuel le 4 juillet 2025,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2241-1 relatif aux acquisitions immobilières par les communes,

VU la mise en vente du local situé au numéro 220 rue saint Antoine, anciennement occupé par le Crédit Mutuel,

**CONSIDERANT** l'opportunité que pourrait représenter pour la commune l'acquisition de ce bien en vue de développer des activités associatives,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire, avant toute décision définitive d'achat, de solliciter l'avis des services des Domaines et d'engager des négociations avec le propriétaire,

Sur proposition du Maire,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à entreprendre les démarches nécessaires à l'étude de l'acquisition du local situé 220 rue Saint-Antoine, cadastré Section 8 Parcelle 239 et à solliciter l'avis des services des Domaines ;
- **D'AUTORISER** également Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à négocier les conditions financières et juridiques de cette acquisition et, le cas échéant, à signer une promesse de vente sous condition suspensive de l'approbation du Conseil Municipal ;
- **PRECISE** qu'une nouvelle délibération sera soumise au Conseil Municipal pour statuer définitivement sur l'acquisition et son financement ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente décision.

Oeting, le 9 septembre 2025

Le Maire, Germain DERUDDER

*Peu le maire empêché, le 1er  
adjoint, NEUMAYER Laurence*



*Neumayer*

La Secrétaire de séance, Mme Nathalie ADAM

*Nathalie Adam*